

La lettre du Cadeb

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Agenda associatif et activités du CADEB Page 2
Une nouvelle association au Vésinet Page 2
Réduisons nos déchets Page 3
L'incinérateur de Carrières est réhabilité Page 4
Quand Le bois remplace le compost à SEV Page 5
Le devenir de Seine Aval Page 6
Fin des rejets à Croissy Page 7
Photobox en enquête Page 8
Se déplacer autrement Page 9
Actualité de l'environnement Page 10
Nuisances aériennes Page 11
Courrier des lecteurs Page 11
Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle Page 12

Vers un Agenda 21 partagé?

A l'ère du développement durable et de la prise en compte de l'environnement, du plus global au local, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 est au cœur des nouveaux enjeux.

C'est en ce sens, nous semble-t-il, que la Communauté de Communes de la Boucle de Seine (CCBS) en a fait un point fort de sa stratégie pour les années à venir. Son Président, M. Christian Murez, y voit une démarche « transversale, pragmatique et consensuelle » (Propos recueillis dans la Lettre du CADEB de juin 2008).

Un séminaire d'information sur ce sujet a récemment réuni les élus des sept communes de la Boucle, autour de Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement. « Il faut changer notre vision du monde », leur a-t-elle lancé, en les invitant à « donner l'exemple » et à « expérimenter » à l'échelon des collectivités territoriales. (Propos cités dans le bulletin municipal du Vésinet).

De son côté le CADEB réunit ses adhérents le samedi 22 novembre pour une journée de formation et de réflexion sur la nature et les caractéristiques d'un Agenda 21, sa mise en œuvre et l'examen des interactions avec les nombreux plans territoriaux en cours ou à venir.

Tous les thèmes seront abordés: la mobilité et les déplacements, l'habitat et l'urbanisme, les déchets, les nuisances et les pollutions, les espaces naturels et agricoles, la biodiversité. Les renseignements pratiques pour participer à cette journée figurent en page 2 de la Lettre.

La préparation simultanée des élus et des associations est un gage de la volonté et du sérieux avec lequel chacun se prépare à œuvrer ensemble, et avec tous les acteurs du territoire, à l'élaboration d'un véritable Agenda 21 partagé.

Le Bureau du CADEB

(1) L'agenda 21 est un processus visant à la réalisation d'un programme d'actions pour un développement durable au 21ème siècle. Il comprend des volets économiques, sociaux et environnementaux et repose sur la participation et la concertation avec tous les acteurs: services de l'État, des collectivités territoriales et associations.

Activités du CADEB

Septembre

- Mercredi 17: soirée-débat sur le thème de l'eau à Montesson, organisée par la CCBS, le CADEB et l'Agence de l'eau Seine Normandie.
- Samedi 20 : sur l'esplanade du Trocadéro, délibération extraordinaire contre les vols de nuit (Roissy et Le Bourget), avec de nombreux élus et associations d'environnement.
- Samedi 20: journée de l'écologie au quotidien, à Houilles, avec La Boucle Verte.
- Lundi 22: participation au Conseil d'Yvelines Environnement
- Mercredi 24 :réunion avec l'Obusass (observatoire des usagers de l'assainissement) sur le devenir de Seine Aval.
- Mercredi 24 septembre: réunion du Conseil du CADEB

Octobre

- Jeudi 2: Conseil d'Ile de France Environnement.
- Vendredi 3: rencontre avec Mme Consuelo Lombart, Maire adjoint à Sartrouville en charge du développement durable.
- Samedi 4: journée de formation avec Ile de France Environnement sur le transport d'électricité (RTE)
- Mardi 7: participation à la réunion du SPI Vallée de Seine destinée aux associations de protection de l'environnement.
- Dimanche 12 octobre: fête des Vendanges à Sartrouville, avec le Comité du Vieux Pays. Rencontre avec les participants à la sortie de Réseau Vélo 78 .
- Jeudi 23: participation à la commission eau du SPI vallée de Seine
- Mercredi 29: assemblée générale de l'Obusass.
- Jeudi 30: réunion avec l'association AEB pour étudier sa candidature au CADEB (voir ci-contre).

Agenda associatif

Samedi 22 novembre 2008 : journée de sensibilisation et de travail sur la mise en place d'un Agenda 21.

Matinée (À partir de 9h30) : **Présentation générale des Agendas 21**

- Historique des agendas 21, définition, typologie,
- La mise en place d'un agenda 21 (avec présentation d'exemples).

Après-midi: **Ateliers**

- mobilité déplacement
- habitat urbanisme
- déchets nuisances pollutions
- espaces naturels et agricoles et biodiversité

Clôture de la journée à 16h30

Cette journée est ouverte :

- à tous les adhérents des associations du CADEB
- à toute personne intéressée (inscription par l'intermédiaire d'une association membre).

Inscription préalable obligatoire

Lieu :

Maison du Parc à Montesson - Domaine de la Borde (mise gracieusement à notre disposition par le Conseil Général des Yvelines)

Accès par le parc départemental de l'étang de l'Épinoche : 155, avenue Gabriel Péri 78360 Montesson

Pour tout renseignement: www.cadeb.org (rubrique agenda)

ou auprès du CADEB: Tél: 01 39 57 65 28 ou 01 39 15 32 21

Une nouvelle association pour suivre le projet d'urbanisation des terrains de l'hôpital du Vésinet

Une association vient de se créer dans la Boucle, dénommée "Aménagement et Environnement de la Boucle, Le Vésinet, Croissy, Le Pecq" (AEB en abrégé).

Elle est centrée sur le projet de construction de 600 logements sur le terrain de l'hôpital du Vésinet.

Ce projet aura un impact considérable sur trois communes : Le Vésinet, Croissy (riverain du terrain de l'hôpital), le Pecq, ceci dans de nombreux domaines :

- circulation, sécurité
- équipements publics,
- respect du site, qui est inscrit, la chapelle de l'hôpital étant de plus en voie de classement
- respect des règles d'urbanisme
- protection de l'eau, des captages étant contigus à la zone urbanisée,

AEB a demandé son adhésion au CADEB.

Plus d'information sur cette association et sur le projet d'urbanisation sur le blog de l'association :

<http://blog.aeb-parcimperial.fr/>

Réduisons vite nos déchets, ça déborde

Du 22 au 30 Novembre prochain aura lieu la semaine de la réduction des déchets. Coordonné par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), cet événement s'inscrit dans la campagne nationale « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ». Dans notre pays, en 40 ans, les quantités de déchets ménagers ont en effet été multipliées par deux pour atteindre une moyenne 360 kilos par an et par personne ! Et bien sûr, le coût de la gestion de ces mêmes déchets s'est lui aussi envolé et ne cesse de croître.

L'objectif de la semaine est clair: sensibiliser la population, responsabiliser les citoyens et inciter chacun à agir concrètement pour réduire ses déchets par le biais d'une consommation responsable et de petits gestes de la vie quotidienne. Elle s'adresse aussi bien aux institutions et collectivités qu'aux scolaires et au grand public de manière générale.

Pour cette occasion les partenaires de la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » invitent tous les acteurs, têtes de réseau nationales, écoles, associations, éco-designers, collectivités locales, entreprises et citoyens, à se réunir pour organiser des actions concrètes sur le terrain. Parce que les petits ruisseaux forment les grandes rivières, chaque action, même à une petite échelle a un impact sur l'environnement, et chaque citoyen a son rôle à tenir dans la sauvegarde de la planète.

Cette année encore, l'association Recycl'Action, aux côtés du CADEB va participer à cet événement pour assurer le relais de l'information sur la réduction des déchets et exposer nos créations 100% recyclées.

Les magasins Carrefour sont, avec France Nature Environnement, partenaires de l'opération. C'est pourquoi nous avons été invités par l'hypermarché de Montesson à y tenir un stand dans la galerie commerciale et expliquer au plus grand nombre les petits gestes que chacun peut faire au quotidien pour agir concrètement.

Il n'y a pas de petits gestes pour les grandes causes, alors participons tous à la réduction des déchets. Nous vous attendons nombreux, du 24 au 30 novembre, aux horaires d'ouverture du centre commercial Carrefour Montesson (sous réserve de présence suffisante de bénévoles).



Recycl'Action
34 rue Pasteur - 78300 Poissy
Contact : Cathy Tizzoni - 06 60 38 43 82 - tizzoni.c@gmail.com
www.recycl-action.over-blog.com



Combien « produit-on » de déchets dans la Boucle ?

Chaque habitant de la Boucle « produit » **312 kg** d'ordures ménagères par an.

Les ordures ménagères ne sont pas les seuls déchets produits.

Il faut y ajouter:

Les déchets recyclables (emballage, verre, papier...)

Les déchets verts

Les encombrants

Les apports en déchetterie.

Si l'on additionne toutes ces catégories de déchets, on arrive à un total de **525 kg/an** de déchets produits par chaque habitant des 7 communes de la Boucle.

Que deviennent ces déchets ?

Il sont **incinérés pour près des deux tiers** (avec valorisation énergétique, c'est à dire production d'électricité et de chaleur pour les habitations alentour.)

Le reste se répartit entre:
le recyclage (valorisation matière)
Le compostage
La mise en décharge.

Qui est chargé du traitement des déchets ?

C'est le SITRU, syndicat intercommunal qui regroupe les 7 communes de la Boucle et 5 autres communes alentour, soit au total **286 854 habitants** (données INSEE 1999).

Source: rapport annuel 2007 du SITRU

Autour de l'usine de Carrières réhabilitée, moins de bruit, plus de chaleur.

L'usine d'incinération de Carrières sur Seine est gérée par le SITRU, syndicat qui regroupe douze communes alentour, dont celles de la Boucle. Le CADEB est membre de la Commission Locale d'information et de surveillance mise en place par le Préfet pour le suivi du site. Voici les dernières informations recueillies auprès du Directeur Général du SITRU, Jurgen Poli.

Avancement des travaux de réhabilitation

L'usine d'incinération de Carrières sur Seine est composée de 2 fours.

Le four N°1 datait de 1977. Vétuste, il a été arrêté début 2007 et remplacé par un four neuf. Après avoir subi des arrêts techniques en cours d'année, suite à des problèmes d'étanchéité sur le ballon

Montesson et Chatou sont déjà entièrement habillées. Les travaux vont se poursuivre en fin d'année. La réhabilitation complète du site sera donc terminée en 2009.

Le traitement du bruit

Deux problèmes de nature très différente sont apparus et ont été traités en 2008.

Dans le cadre des opérations de réhabilitation, des mesures de bruit ont été effectuées. Une non-conformité a été constatée vis à vis de riverains proches (à Chatou), en période calme (la nuit, les dimanches et jours fériés). Le supplément de bruit émis par l'usine, mesuré à 200

SITRU et l'exploitant ont fait installer récemment des silencieux supplémentaires sur les gaines des fumées. Les premières réactions des riverains sont positives.

Le réseau de chaleur

L'énergie dégagée par la combustion des déchets dans les fours est récupérée sous forme de vapeur d'eau. Celle-ci est utilisée d'une part pour produire de l'électricité, d'autre part pour alimenter un réseau de chaleur de 3500 équivalents-logements sur Carrières sur Seine et Chatou. Dans cette dernière commune, le réseau avait vieilli, des fuites et des coupures intervenaient régulièrement. A la demande de la ville de Chatou et du SITRU, le concessionnaire, Ouest Energie, va remplacer les canalisations de chauffage urbain en totalité, soit environ 2km.. En pratique, un nouveau réseau sera construit en parallèle, afin de garder le réseau existant opérationnel pendant la durée des travaux. Ceux-ci devraient commencer en novembre 2008 et vont durer plusieurs mois, en plusieurs tronçons. Une charte qualité et environnement a été signée avec le concessionnaire pour garantir un bon déroulement des travaux en minimisant l'impact sur les riverains.

Alex Ballot
Vice président du CADEB

Pour en savoir plus:

Le rapport annuel 2007 sur « l'activité du SITRU et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » est consultable au siège de la CCBS, dans les communes membres et auprès du CADEB.



Vue d'ensemble du site (photo SITRU)

de la chaudière, le four dit 1bis est à nouveau opérationnel depuis fin septembre 2008. Il tourne en sécurité, après avoir reçu les autorisations des organismes de contrôle (APAVE).

Le four N°2 a été rénové et peut encore fonctionner pendant dix ans, selon les conclusions d'un récent contrôle technique.

Les installations de traitement des fumées, leur modernisation en 2002, puis l'ajout du catalyseur en 2006 permettent de respecter les concentrations limites exigées par la réglementation, et d'aller au delà. Il s'agit d'un procédé innovant, qui donne entièrement satisfaction et qui pourrait être répliqué en France ou à l'étranger.

Quant au projet architectural, il est bien avancé. Les façades côté

mètres de distance, dépasse de 0,5 décibels la limite autorisée (elle est fixée à 3 décibels). Selon les conclusions d'un bureau d'études acoustiques, les travaux de modernisation de l'usine, et notamment l'habillage en verre des façades, devraient aboutir à faire revenir le bruit au niveau autorisé. De nouvelles mesures seront nécessaires pour confirmer ce fait.

D'autre part, des riverains un peu plus éloignés, à 300 mètres environ, sur Montesson, se sont plaints d'un ronronnement continu provenant de l'usine. Le cabinet mandaté a conclu que les niveaux sonores étaient dans la norme, mais a reconnu une gêne pour les riverains compte-tenu des fréquences des sons émis. Sans y être obligés par la législation, le

La végetterie de Montesson se met au bois

Dans la Lettre du CADEB de mars 2008, nous avons fait état des inquiétudes des riverains sur le fonctionnement de l'installation gérée par la société SEV. A sa demande, une délégation du CADEB a été reçue sur place en octobre 2008. Voici un résumé de cette visite.



Il règne beaucoup d'activité sur le site de la SEV, installé le long de l'A 14, en plein cœur de la plaine maraîchère. Des pelleteuses s'affairent, des camions entrent et sortent. Pas d'odeurs pour le moment. Le Directeur Général., Eric Walmé reçoit la délégation dans un coquet chalet en bois qui sert à l'administration du site. Ingénieur agronome de formation, il parle de son métier avec passion. L'installation date de 1997. D'un coût global de 9 millions de francs, elle a été subventionnée à 50% par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Elle bénéficie d'une autorisation préfectorale pour traiter annuellement 30.000 tonnes de déchets verts entrants sur le site. Pour la SEV, ces déchets sont une ressource qui permet de fabriquer du terreau horticole selon un process complexe à maîtriser compte-tenu des quantités en jeu.

Les odeurs

M. Walmé aborde avec un peu d'amertume le problème des odeurs dont se plaignent régulièrement les riverains proches. Pour les éliminer, il a tout essayé : modification du process de fabrication, installation d'un système de

désodorisation par pulvérisation, amélioré à plusieurs reprises, mise en place (récente) de ventilateurs. Rien n'y fait : bien qu'en nette diminution, les odeurs réapparaissent périodiquement, notamment en conditions anticycloniques : vent d'est de faible intensité. En plus, la réglementation sur les unités de compostage vient de se durcir, obligeant la SEV à faire mesurer son « débit odeurs » et sa conformité avec les nouvelles normes Pour

régler définitivement le problème des odeurs, il reste bien une solution radicale: couvrir totalement le site pour « piéger » les odeurs. Mais c'est très onéreux. ». Qui est prêt à payer ce confinement », se demande M. Walmé ?

La fin du compostage à Montesson ?

Sans attendre, les dirigeants de la SEV ont décidé de se lancer dans une nouvelle activité - la fourniture de déchets de bois valorisés pour des chaudières- et de spécialiser leurs sites : le bois à Montesson, le compost dans l'Oise. En pratique, le site continue à réceptionner les apports des 12 communes du SITRU (déchets verts et bois de la déchetterie) et ceux des paysagistes. Le bois, y compris les souches d'arbres et grosses branches, demeure sur place. En revanche tout le reste est réexpédié vers le site SEV de l'Oise pour y être composté à l'écart de toute habitation.. Les camions ne reviennent pas à vide ; ils rapportent à Montesson du bois : rebuts de scierie et résidus ligneux de compost.. Tout ce bois est broyé, déchiqueté et mélangé pour obtenir un produit prêt à l'emploi en chaufferie. Les palettes et autres bois

bruts en provenance de la déchetterie de Carrières sont utilisés, mais pas les bois peints (revendus, ils deviendront des panneaux de particules).

Des contrats pour le bois

La capacité de production de l'unité est estimée à 60.000 tonnes par an. Un premier contrat vient d'être signé avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, à hauteur de 40 000 tonnes pendant 16 ans, à compter du deuxième trimestre 2009. Un franc succès, puisqu'il s'agit d'alimenter la plus grande chaufferie au bois de France et de pourvoir aux besoins en chaleur et eau chaude de 8000 équivalents logements. Un autre contrat pourrait être signé pour la chaufferie de l'hôpital du Vésinet (6 000 tonnes). D'autres sont attendus.

Ténacité et vigilance

Le CADEB se félicite de cette mutation du site de Montesson mais sera attentif au respect des engagements pris et à l'apparition éventuelle de nouvelles nuisances. A cet égard, il faut saluer la ténacité des membres du comité odeurs mis en place par la ville de Montesson, tels Christian Bachelet et Daniel Tremel, qui ont, comme d'autres, alerté les autorités et l'exploitant sur les nuisances, et toujours dans un esprit constructif. Le CADEB remercie M.Walmé d'avoir reçu une délégation de ses dirigeants et d'avoir répondu aux questions.

*Paulette Menguy
Présidente du CADEB*

Le SITRU regroupe les 8 communes de la Boucle de Montesson, plus Rueil, Bougival, La Celle Saint Cloud et Louveciennes

Seine aval : un immense chantier pour mieux traiter nos eaux usées.

On l'appelle encore la station d'épuration d'Achères. Il faudra s'habituer à parler de Seine Aval. C'est la plus importante d'Europe, la deuxième au monde, après Chicago. Mais cette station qui reçoit les eaux usées de plus de 5 millions de franciliens - dont celles de la Boucle - a vieilli. Elle est incapable de traiter les effluents comme l'exige la législation européenne. Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération parisienne (SIAAP), qui gère les eaux usées de 8 millions de franciliens, a présenté un projet de modernisation pour Seine Aval. Un débat public a eu lieu, auquel le CADEB a participé. Voici les derniers éléments d'information recueillis dans ce dossier.



vue actuelle du site (photo siaap)

La CNDP (Commission Nationale du Débat Public) a publié le 18 avril 2008 son rapport officiel sur la refonte de la station Seine Aval. Suite à ce rapport, le Conseil d'Administration du SIAAP a décidé à l'unanimité de poursuivre les études relatives à la modernisation de l'usine, en intégrant dans sa réflexion un certain nombre de remarques et requêtes issues du débat :

- l'exigence d'un projet durable avec, pour orientation principale, l'économie des énergies fossiles et des réactifs chimiques,
- la réduction de la capacité de traitement de l'usine à 1.500.000m³/j avec l'engagement de ne plus y diriger les nouvelles eaux usées et pluviales qui seront produites avec la densification urbaine de l'agglomération parisienne,
- l'exigence d'une usine intégrée, d'un point de vue architectural (continuité entre la forêt de Saint-Germain-en-Laye et la Seine) et environnemental (zéro nuisance),
- la confirmation de ne pas recourir à l'incinération sur l'usine pour l'évacuation des boues issues du traitement des eaux polluées,
- le transport par voie fluviale des produits nécessaires à l'activité de l'usine et l'utilisation de véhicules propres pour la circulation à

l'intérieur du site,

- la mise en place d'une gouvernance à la hauteur des enjeux de ce projet : comités de pilotage, commission de suivi des travaux, réunions publiques, maison de l'environnement, etc.

Une rencontre-débat

L'Obusass (Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France) a organisé, le 24 septembre dernier, une rencontre débat pour faire le point sur la refonte. Daniel Duminy, Directeur Général du SIAAP, a répondu aux questions du public et des associations :

- Le volume traité à Seine Aval pourrait être ramené à 1.300.000 m³/j (au lieu 1.500.000 m³ annoncés), à deux conditions : population constante, consommation d'eau en baisse de 2% sur 5/6 ans.
- Le coût de la refonte, estimé à 1 milliard € à l'origine, est évalué aujourd'hui à 1,3 -1,4 milliards €.
- Le redevance versée au SIAAP passera de 0,6558/m³ € en 2007, à 0,80 €/m³ en 2012, puis 1,3 €/m³ en 2020, incluant le traitement de l'eau de pluie, pour moitié, et le traitement des pollutions industrielles.
- La superficie de l'usine sera réduite de près d'un tiers. Environ 300 hectares seront restitués à la ville de Paris. Une partie de ces

terrains a été impactée par l'épandage. Leur traitement dépendra de l'avenir du terrain. Ce pourrait être l'exploitation des granulats, ce site étant l'un des derniers gisements en France.

Le point de vue associatif

Nous notons une volonté du SIAAP d'informer les acteurs des projets et des chantiers en cours. Mais nous souhaitons que les associations soient vraiment prises au sérieux et que les solutions qu'elles proposent soient étudiées par le SIAAP.

Concernant le volume d'eau traitée, nous notons avec intérêt la volonté affichée du SIAAP de le réduire autant que possible.

Enfin, pour assurer une cohérence de l'assainissement en Ile-de-France, il importe, au premier chef, de déterminer une autorité politique décidant de la gestion globale de l'eau (adduction, pompage, distribution, traitement à la source, rejets, collecte-transport, assainissement individuel et collectif) et d'un organisme technique mettant en œuvre les orientations.

*Jean-Pierre Genestier,
Président de Seine Vivante
Chargé de mission eau au CADEB*

Pour en savoir plus :
www.seineavaldemain.siaap.fr/

Croissy: fin des rejets d'eaux usées en Seine ?

Actuellement les eaux usées de plusieurs centaines d'habitants des bords de Seine se déversent directement dans le fleuve sans aucun traitement. C'est contraire à la réglementation et mauvais pour l'environnement. Pour y remédier, la commune vient de présenter un projet de suppression de ces rejets directs en Seine. Il comporte des dispositions novatrices, mais aussi des lacunes pointées par Jean-Pierre Genestier, Président de Seine Vivante.

La directive européenne du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, impose aux États membres la collecte et le traitement des eaux usées pour toutes les agglomérations. Cette directive (dite Deru) a été transposée en droit français par le décret du 3 juin 1994. Selon la taille de l'agglomération et la zone dans laquelle elle se trouve, la directive fixe un niveau de traitement des eaux et une date de mise en œuvre. Or l'échéance ultime, à savoir le 31 décembre 2005, est largement dépassée.

Un schéma d'assainissement

La commune est confrontée à deux problèmes:

- La suppression des rejets directs d'eaux usées en Seine.
- La gestion des eaux pluviales qui encombrant la station d'épuration d'Achères ou, en particulier en cas d'orage, débordent dans la Seine emmenant les eaux usées. Pour y faire face, la ville de Croissy sur Seine a élaboré un schéma directeur d'assainissement, qui fixe les cinq objectifs suivants:

1. Suppression des rejets directs par temps sec du quartier en bord de Seine.
2. Infiltration ou dispersion d'eau pluviale de toitures à la parcelle selon des dispositifs qui seront proposés au cas par cas (mise en place de bacs de récupération des eaux avec infiltration du surplus et mise en place d'un trop plein vers le réseau unitaire, création de tranchées d'infiltration et/ou la création d'un drain, dispersion à la parcelle,...). Ceci concernera 950 logements ainsi que de grands ensembles, et sera accompagné de la création d'un bassin de stockage-restitution d'un volume envisagé de 2750 m².
3. Réduction des apports d'eaux claires parasites (fuites du réseau d'eau potable) permanentes par la réhabilitation des canalisations les



4. Raccordement au réseau de toutes les habitations
 5. Installation d'un système de surveillance au niveau des déversoirs d'orage.
- Les points 1, 3, 4 et 5 sont incontournables. Le point 2 est plus novateur. Il y a derrière l'application du principe de rétention des eaux à la parcelle. Il est en effet fondamental que l'eau puisse retrouver son cycle naturel qui lui permet de maintenir l'humidité des sols (gage d'un sous-sol stable), d'alimenter les nappes souterraines, les milieux humides et tous les ruisseaux. Pourquoi ne pas envisager progressivement l'application de ce principe à tout Croissy (sauf bien sûr les impossibilités comme les zones crayeuses) ? La création de bacs de récupération des eaux de pluie permet en plus des économies d'eau potable pour tous les usages non alimentaires.

Le projet pour les bords de Seine

L'objectif principal des travaux est de supprimer tout rejet en Seine par temps sec. A cette fin, dans le quartier des bords de Seine, toutes les habitations seront raccordées aux réseaux d'assainissement. De plus, afin de limiter l'im-

pact de ces nouveaux apports d'eaux dans les réseaux, des cuves de récupération des eaux de pluie seront mis en place à la parcelle. Les travaux ne coûteront rien aux riverains. La commune bénéficiera de subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Général.

Le point de vue du CADEB

Le CADEB approuve globalement le projet soumis à enquête publique mais regrette que les eaux pluviales de voirie ne soient pas traitées. Or on sait qu'elles contiennent des polluants de type hydrocarbures, huiles, graisses... et que des solutions simples (décanteurs, déshuileurs,...) sont régulièrement utilisées.

La mise en application de ces nouvelles manières de gérer l'eau dans la ville implique tous les acteurs de la commune (mairie, entreprises, citoyens). De ce fait elle demande obligatoirement, pour harmoniser tous les cas individuels ou particuliers, une démarche participative et transparente qui intègre le temps pour permettre l'évolution des mentalités et les confrontations de points de vue.

*Jean-Pierre Genestier,
Président de Seine Vivante
Chargé de mission eau au CADEB*

Enquête à Sartrouville pour Photobox

La société Photobox est le leader européen du tirage de photos par Internet avec près de 5 millions de membres . Elle est implantée à Sartrouville. Une partie de son activité - traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique (1) – est soumise à autorisation préfectorale. D'où l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 septembre 2008 au 24 octobre 2008 inclus.

Le rôle du CADEB dans les enquêtes publiques

Pour tous les projets et installations soumis à enquête publique concernant notre environnement dans la boucle de Montesson, le CADEB intervient:

- en émettant un avis et des recommandations
- en suivant le sillage de ses remarques auprès du commissaire enquêteur et du maître d'ouvrage concerné.
- en restant vigilant dans le temps sur l'évolution du projet – ne serait-ce que pour vérifier que ce qui est réalisé est conforme pour l'essentiel, à ce qui avait été prévu (au moment de l'enquête).

Cette approche permet au CADEB d'être en phase avec le développement de la Boucle et de se positionner comme un acteur « modeste certes, mais responsable » du développement durable.

L'enquête Photobox

La société Photobox s'est implantée à Sartrouville dans la ZAC des Perriers depuis 2005. Elle y dispose d'une surface de bâtiment de 4683 m² pour être en mesure de développer son activité (car elle se sentait « à l'étroit » dans son ancienne implantation de Courbevoie) et devenir en deux ans leader européen de sa profession.

Son activité consiste à tirer selon un procédé argentique des photos numériques transmises par les clients via internet. Elle imprime aussi des photographies numériques sur des presses HP pour réaliser des calendriers, albums ... (cela représente environ 60% de sa production).

Cette entreprise apparaît importante dans le contexte sartrouillois :

-elle est devenue, en 2008, lea-



der européen dans sa profession. Son objectif est atteint : elle imprime 2.500.000m² de surfaces photosensibles/an.

- elle emploie environ 120 personnes à temps plein, fonctionnant en 3X8, et peut utiliser jusqu'à 100 intérimaires en période de pointe (ces chiffres, précisés lors de la demande d'autorisation, à l'origine de l'enquête publique, sont actuellement largement dépassés)). Elle contribue donc de façon significative à l'emploi sur Sartrouville.

Approbation globale assortie d'observations

Nos observations et recommandations émises dans le cadre de l'enquête publique traduisent une approbation globale de la demande d'autorisation préfectorale présentée par la société Photobox.

En effet, l'étude présentée met en évidence que :

- les effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement ont été identifiés et systématiquement évalués.
- les solutions adaptées, possibles pour limiter ou supprimer les risques correspondants ont été mises en évidence et sont déjà, en partie, mises en place sur le terrain.

Nous avons bien noté que les risques majeurs, au regard de l'accidentologie du secteur, ont fait l'objet d'investigations complémentaires, traduits dans les deux scénarios suivants :

(1) Incendie généralisé de la zone

de stockage de matières premières (constituées en particulier de produits chimiques) et d'articles de conditionnement situés dans la zone de production

(2) Dispersion de gaz toxiques associés à l'incendie généralisé...

Ces événements classés « très improbables » dans le contexte, ont fait l'objet de mesures correctives en réduisant significativement la probabilité.

Par ailleurs une étude technique solide, complémentaire sur les effets de la foudre et les moyens de protection adaptés, a été fournie et jointe à la demande d'autorisation.

Une visite du site

Nous avons pu visiter le site le 22 Octobre 2008, avec M. S. Rohart, Directeur général et M. T. Equey, Directeur production.

Nos remarques complémentaires ont permis de pointer les quelques dispositions significatives qui n'étaient pas encore concrétisées sur place et qui feront l'objet d'un « plan d'actions » adapté...

*François Aubrun
Chargé de mission CADEB*

(1) Un peu de technique
On dit « argentique » du fait de la présence de cristaux de sel d'argent dans la fine couche photosensible qui recouvre le papier utilisé dans ce procédé de tirage de photos numériques . Photobox possède trois machines à haute vitesse. Dans ces machines, les rouleaux de papier photo sont "exposés" selon une technologie numérique (laser) , puis passent par les trois étapes de la chimie argentique classique : révélateur, bain d'arrêt et fixateur. Les produits chimiques sont utilisés en circuit fermé et entièrement recyclés.

Se déplacer autrement en ville

Un Plan local de déplacements est en cours d'élaboration au sein de la Communauté de Communes de la Boucle de Seine. Il vise à améliorer les transports, la circulation et le stationnement sur le territoire de la Boucle. A cette occasion, Jean-Pierre Jonchère, chargé de mission au CADEB, nous appelle à prendre le virage de la mutation énergétique, en proposant deux axes: favoriser les modes doux de déplacement, encourager la sobriété énergétique .

Désormais la convergence de signaux forts nous oblige à examiner, sans plus tarder, les moyens de prendre le virage de la mutation énergétique dans son aspect le plus crucial : celui des déplacements en zone urbaine. Il n'est plus possible d'oublier les risques de notre surconsommation de carburants sachant que 97% de l'énergie commerciale utilisée pour nos déplacements vient des produits pétroliers. Ce taux de dépendance est un risque géopolitique majeur pour notre économie si on ne s'y prépare pas.

Une circulation apaisée en agglomération

En termes d'usage de la voirie urbaine, un déséquilibre existe entre les différentes catégories d'usagers même si les pouvoirs publics encouragent la réappropriation progressive de l'espace public urbain par les modes de déplacement doux.

Jusqu'à aujourd'hui, le Code de la route ne proposait que deux outils réglementaires aux maires pour aménager des zones de circulation apaisée en agglomération : « l'aire piétonne » ou la « zone 30 » .

Afin de créer des espaces ouverts de façon permanente à la circulation motorisée tout en étant à priorité piétonne, le comité interministériel de la Sécurité routière du 13 février 2008 a souhaité introduire le concept de « zone de rencontre » dans la partie réglementaire du Code de la route. Ce concept existe déjà en Suisse et en Belgique. Les associations ont joué un rôle d'aiguillon dans

cette démarche en plaidant pour « Un code de la Rue »

Créée par décret du 30 juillet 2008 qui modifie l'article R. 110-2 du code de la route, la « zone de rencontre » a pour objectif de rendre plus sûrs, plus attractifs, plus conviviaux certains espaces urbains en privilégiant la circulation des modes doux.

Dans la zone de rencontre, la vitesse est limitée à 20 km/h et les piétons sont autorisés à "circuler" sur la chaussée (c'est-à-dire y marcher longitudinalement) alors que dans une rue normale, y compris zone 30, les piétons peuvent "traverser" la chaussée mais pas circuler longitudinalement.

Dans les zones de rencontre comme dans les zones 30, la règle générale est que "toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police", c'est-à-dire que les rues à sens unique sont autorisées dans les deux sens pour les cyclistes.

La sobriété énergétique

Une fois dissipées les illusions sur une substitution aisée du pétrole pour la production de carburants faciles à stocker et concentrés en énergie, il nous faut bien

songer aux actions les plus pertinentes pour les années à venir. La frugalité (économies d'énergie) vient en tête depuis l'émergence d'une prise de conscience forte chez les élus et dans l'administration ; elle devrait grandement faciliter la mobilisation de ressources financières pour les infrastructures (Transports en Commun, aménagements urbains pour piétons et personnes à mobi-

lité réduite, pistes cyclables ou véloroutes et voies vertes)

Les comportements citoyens à soutenir peuvent bénéficier de financements d'infrastructures grâce aux contributions financières de ceux qui refusent de faire des efforts de frugalité énergétique. Les écotaxes, taxe carbone et autres bonus/malus sont des pistes à perfectionner pour cet objectif de cercle vertueux des économies de carburants.

On ne peut tolérer le concept de « pool », défendu par le lobby automobile, où le malus doit nécessairement aller à d'autres automobilistes sous forme de bonus. La récente initiative des députés pour financer 2000 km de voies ferrées grâce à la nouvelle taxe sur les camions paraît bien plus novatrice

Un effort partagé est nécessaire

Notre mobilité en zone urbaine doit - comme l'Union Européenne, le gouvernement et les régions l'ont reconnue - se déplacer, au plus vite, vers les transports en commun et les circulations douces. L'espace urbain se dégagera, la pollution se réduira de même que la forte part du budget des ménages consacrée à la voiture (investissement, entretien, parking et carburants évalués à 445 Euros par mois par l'Automobile Club de France). Avec une « voirie pour tous » on appliquera mieux, pour nos déplacements, notre devise républicaine :

Liberté de choisir, en toute sécurité, notre mode de déplacement

Égalité et fraternité en laissant le pétrole pour les déplacements spécifiques ou autres usages de ceux auquel il est indispensable.

*Jean-Pierre Jonchère,
Chargé de mission « Energie » au
CADEB
Membre de Réseau Vélo 78*



Actualité de l'environnement

Un nouveau sous-préfet à St Germain en Laye

M. Yannick Imbert est nommé sous-préfet de St Germain-en-Laye. Il succède à M. Rollon Mouchel-Blaisot.

Yannick Imbert a été chef de cabinet de la garde des Sceaux, Rachida Dati, de septembre 2007 à septembre 2008.

Le Toboggan du pont de Bezons va disparaître

Dès le mois de novembre, l'aspect des abords du pont de Bezons va être profondément modifié. En effet, l'autopont métallique va être démonté et les piles de béton démolies. La suppression du toboggan marque une étape dans les travaux de prolongement du tramway T2 de La Défense à Bezons, dont la mise en service est prévue pour 2011.

Un schéma d'urbanisme pour la Boucle

Cela s'appelle un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce document d'urbanisme fixe les orientations générales d'aménagement d'un territoire, compte tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre les développements urbains, l'exercice des activités agricoles et des autres fonctions économiques ainsi que la préservation de la qualité de l'air, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains.

La CCBS a entrepris l'élaboration de ce document, ce qui prendra plusieurs années.

La première étape est de fixer le périmètre. Ce sera les sept communes de la Boucle (sauf Le Pecq), sous réserve d'approbation des différents conseils municipaux et de l'aval du Préfet.

225.000 volts sous la Boucle de Montesson

Les travaux de réalisation de la ligne souterraine se poursuivent dans les rues de Carrières sur Seine et Houilles.

Des tranchées d'un mètre de profondeur environ sont creusées pour y installer des fourreaux, dans lesquels passeront les câbles de 225.000 volts. Tout est remblayé au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour minimiser la gêne aux riverains.

La ligne va de Nanterre à Nourottes, près de Triel, en traversant la Boucle de Montesson d'ouest en est. Elle améliorera l'alimentation électrique du nord-ouest de la Région parisienne.

Près de 65.000 réponses

C'est le nombre de questionnaires retournés par la poste ou remplis par Internet dans le cadre de la consultation sur l'eau, à l'échelon de la Région parisienne. Du 15 avril au 15 octobre 2008, tous les habitants du bassin Seine-Normandie étaient invités à s'exprimer sur les actions à mener pour parvenir à la maîtrise des pollutions et à la restauration de la qualité des eaux souterraines et de celles de nos rivières.

Le CADEB s'était fait l'écho de cette consultation et a participé avec la CCBS à l'organisation d'une réunion d'information le 17 septembre à Montesson.

La Tangentielle Nord

Deux informations qui vont dans le bon sens:

- Le financement du projet: il est assuré à 600 millions d'euros, soit un doublement par rapport aux chiffres annoncés précédemment (Lettre 14 de juin 2008)
- Le délai: c'est la date de 2016 qui est désormais retenue pour la mise en service totale de ce train léger entre Noisy-le-Sec et Sartrouville.

Un nouveau règlement pour la publicité à Houilles

Une réglementation nationale détermine les dimensions, les hauteurs et les emplacements des dispositifs publicitaires en agglomération. Les communes peuvent établir des règles plus restrictives

que la réglementation nationale (densité, taille) et protéger certains secteurs où la publicité est très prégnante (entrées de ville, centre historique). C'est l'objet du règlement local de publicité.

Sur demande de la ville de Houilles, le préfet des Yvelines vient de fixer la composition du groupe de travail chargé de l'élaboration de ce document. Le CADEB est membre de ce groupe.

Eole ira-t-il à l'Ouest?

Le RER E, ou Eole, dessert l'est francilien. Il s'arrête pour l'instant à Hausmann-Saint-Lazare. Le projet récemment annoncé consiste à prolonger Eole par un tunnel jusqu'à la Défense, et au-delà à le raccorder aux réseaux ferrés de l'ouest francilien, vers Poissy, Les Mureaux et Mantes. La desserte de Poissy par le RER A serait donc supprimée et remplacée par le RER E, qui empruntera les voies existantes dans la Boucle. Problème: ces infrastructures sont déjà saturées, notamment au niveau du Pont de Maisons-Laffitte. Il est prévu des « améliorations », mais lesquelles? Question sans réponse à ce jour.

L'émissaire en travaux

Le collecteur d'eaux usées Sèvres Achères est actuellement fermé pour travaux, en amont de la Boucle. Sa mise à sec permet de consolider l'ouvrage et d'améliorer son fonctionnement. A Chatou, où il traverse la Seine, le siphon sera désensablé. A la différence des interventions précédentes, ces travaux s'effectuent sans rejets en Seine, grâce au pompage des effluents et leur détournement vers un autre émissaire en service. Dans la Boucle, l'émissaire est en fonctionnement normal.

Lampes usagées

Depuis mars 2008, les lampes usagées sont acceptées à la déchetterie de Carrières sur Seine, afin d'être recyclées (source: flash SITRU).

Nuisances aériennes

Les avions passeront plus haut la nuit

Dans le courant de l'année prochaine, les avions qui atterrissent à Roissy entre 23 heures et 7 heures du matin ne descendront plus par paliers mais progressivement au-dessus des zones urbanisées. C'est l'avancée obtenue une délégation de maires (Philippe Esnol (conseiller général et maire de Conflans, et Alain Gournac le sénateur-maire du Pecq), lors d'une réunion à la Direction générale de l'aviation civile (Dgac).

Source: Le Parisien 12.09.2008

Stop aux vols de nuit

Ce relèvement des altitudes de vol est un premier pas. Insuffisant pour près d'une centaine de maires et d'associatifs réunis au Trocadéro le 20 septembre dernier. Objectif: réduire les nuisances sonores dans un premier temps et arriver à plus long terme à un arrêt total des vols de nuit. Avec 168 vols en moyenne entre 22H et 6H, Roissy détient le record absolu de tous les aéroports européens. Le CADEB était présent à cette manifestation ainsi que la ville de Sartrouville, représentée par Marie-Claude Pécriaux, conseillère municipale.

Les Yvelines se mobilisent

- Relèvement des altitudes de survol de nos villes du Nord-Ouest Francilien au-dessus de 3000 mètres et amélioration des trajectoires et des procédures d'approche,
 - Limitation impérative du nombre de mouvements annuels sur Roissy à un maximum de 500.000 (2 fois Orly),
 - Suppression définitive des vols de nuit et instauration d'un véritable couvre-feu de huit heures d'affilée sur Roissy (de 23h à 7h) comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Santé,
- Tels sont les objectifs poursuivis par le CIRENA, association de défense des riverains du Nord-Ouest francilien, avec laquelle le CADEB est en contact.

Pour en savoir plus:
www.cirena.net/

Courrier des lecteurs

UFC - Que Choisir

Dans la Lettre 15 du CADEB, nous avons présenté l'association de consommateurs Que Choisir. M. Roger Tarlet, Président de l'UFC de la Boucle, nous a aimablement fait remarquer que certains renseignements sur les contacts locaux faisaient défaut. Toutes nos excuses. Voici les coordonnées complètes

UFC - QUE CHOISIR de la Boucle

3, avenue des Pages

78110 LE VESINET

Tél: 01 30 15 47 24

Site internet : www.ufcquechoisir-iledefrance.org/laboucle.htm

Adresse électronique : 78laboucle@ufc-quechoisir.org

UFC - QUE CHOISIR de Houilles et ses environs

40, rue de Verdun

78800 HOUILLES

Tél. : 01.39.57.35.89

Site internet : www.ufcquechoisir-iledefrance.org/houilles.htm

Adresse électronique : houilles@ufc-quechoisir.org

Jardins familiaux

Je réagis à votre page (de la Lettre de septembre 2008) sur les Jardins familiaux qui ont été le début de la Société d'Horticulture et des Jardins Populaires, à Valenciennes (aujourd'hui "Jardiniers de France").

Sur Chatou :Le projet des Jardins Familiaux existe, il se mord la queue avec cette ZAC de 1970 ; les terrains sont maintenant en réserves vertes, donc pas de construction possible, mais l'investisseur du fait de la multitude de parcelles qu'il a pris en possède sur ces réserves et bloque tout.

Cela fait deux mandatures sous M. Murez, ancien Maire de Chatou, et aujourd'hui sous M. Fournier, Maire, conseiller général et vice président que cela devait se réaliser. Mais d'autres priorités que l'aide sociale et économique que cela pourrait amener à des Catoviens font que l'on attend, jusqu'à quand ?

Cordialement.

Jean Rettenbach

Délégué Jardiniers de France Chatou - Croissy

Carte des Réseaux Cyclables

Je vous remercie pour l'envoi de votre dernier journal..

Pour votre prochaine édition, peut-être pourriez-vous informer vos lecteurs de l'édition par le Conseil Régional de la carte des pistes cyclables en Ile-de-France. Cette carte est gratuite, elle peut être téléchargée ou obtenue au Conseil Régional, dans bon nombre de gares (dont Sartrouville, St-Germain, Nanterre ...) et dans certains magasins comme Decathlon, Go Sport ...

La carte présente 2.018 km de pistes et bandes cyclables et de voies vertes. Elle permet aussi de localiser tous les parcs à vélos (notamment dans les gares et les stations de métro) et les lieux où l'on peut en louer ou les faire réparer en Île-de-France. S'ajoutent à cela un rappel des règles de sécurité à observer quand on circule à deux-roues, une liste de monuments à voir et des zooms sur quelques tracés à Paris et dans les villes nouvelles

Jacqueline Penez, Conseillère régionale

(Les liens pour le téléchargement figurent sur le site du CADEB en rubrique actualités.)

LE CADEB ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES



« Seul, on va
plus vite

Ensemble, on va
plus loin »

CADEB

Association loi 1901
agrée pour la protection
de l'environnement sous
le numéro 04-033 DUEL
Siège social : 130 av. du
Général de Gaulle - 78500
SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel :
cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet:
www.cadeb.org/

SIRET: 484 499 009 000 13
APE : 913 E

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice Président :
Alex Ballot
Vice Président
Jacques Firmin
Secrétaire Général:
Jean-Claude Parisot
Secrétaire :
Gérard Moulin
Trésorier:
Patrick Bayeux
Membre
Jean-Pierre Genestier

Carrières Autrement

Alex Ballot

Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville

Patrick Bayeux

bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville

Mario Ostoréro

jean-louis.verdure@wanadoo.fr

Tél 01 39 14 88 11

Forme 21 (sensibilisation et communication sur le développement durable)

Jean-Yves Rebeyrotte

forme21@club-internet.fr

Tél:01 53 73 74 18

01 30 53 37 66

La Boucle Verte

Francis Bonnemason

contact@laboucleverte.org

Tél : 01 39 68 28 35

Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville

Nathalie Moneyron

xarpents@gmail.com

Tél : 01 39 13 44 83

Mieux Vivre à Montgolfier

Marc Aubrée

assomvm@neuf.fr

Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)

Martine Rol

marcelle.rol@club-internet.fr

Tél : 01 74 08 74 88

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville

Sandrine Féron

associationvaudoire@gmail.com

Tél : 01 30 86 92 92

Recycl'Action (une alternative positive pour la réduction des déchets.)

Cathy Tizzoni

ktix.tizia@wanadoo.fr

Site Internet: <http://recycl-action.over-blog.com/>

Tél: 06 60 38 43 82

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville

Jean-Claude Parisot

arqm@wanadoo.fr

Tél : 01 39 15 32 21

Site Internet: www.arqm.asso.fr/

Seine Vivante

Jean-Pierre Genestier

seine.vivante@yahoo.fr

Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet

Jean-Paul Debeaupuis

sidslevesinet@noos.fr

Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles

Gérard Moulin

jgmoulin@wanadoo.fr

Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB

Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson

130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE

Présidente : Paulette Menguy

Tél 01 39 57 65 28

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante: Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel

14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE

Président : Jean-Pierre Genestier

Tél : 01 30 15 06 70

Courriel : seine.vivante@yahoo.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET

Président: Lionel Carrara

Site: www.reseauvelo78.org

Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr